



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation de l'emploi jeunes

Question orale n° 1254

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur la situation de l'emploi et de l'insertion des jeunes des quartiers populaires ou quartiers prioritaires de la ville. Une récente étude (juin 2020) montre qu'environ 30 % d'une génération sortent de formation initiale sans diplôme, que plus de 30 % sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme, que ces jeunes accèdent moins souvent à l'emploi (près de 40 % n'ont pas d'emploi trois ans après leur sortie de formation initiale) et occupent des emplois globalement moins qualifiés (45 % sont employés ou ouvriers). Le Gouvernement a mis en place des aides à l'embauche des jeunes avec des primes pouvant aller jusqu'à 4 000 euros pour un jeune en CDD ou CDI. Tenant compte de la fragilité supplémentaire qui résulte des périodes de confinement nées de la crise sanitaire, ces aides sont reconduites aujourd'hui avec un objectif ambitieux global de 100 000 embauches nouvelles. Néanmoins, ces aides paraissent avoir eu jusqu'ici un effet limité. Elle souhaite connaître le nombre précis d'aides accordées en Sarthe et au Mans en faveur des jeunes les plus fragiles, et notamment de celles et ceux des quartiers prioritaires depuis la mise en place du dispositif, et savoir quel est le nombre de jeunes ayant pu trouver un emploi de plus de six mois. Elle souhaite connaître le nombre précis de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation conclus en faveur de ces mêmes jeunes depuis 2019. Par ailleurs, il existe plusieurs dispositifs, « garantie jeune », « aide aux jeunes majeurs en formation professionnelle », « jeunes diplômés ex boursiers », « jeunes accompagnés » qui ne constituent pas, par leur addition, une « garantie jeune universelle ». Elle souhaite savoir si le Gouvernement entend mettre en place un dispositif plus large liant proposition d'un emploi ou d'une formation, acquisition et reconnaissance d'une qualification, et leur corolaire une indemnisation financière. Enfin, elle lui demande qu'un bilan régulier soit fait dans chaque département sur les aides et l'emploi des jeunes, mobilisant l'ensemble des acteurs et permettant de suivre l'effectivité et l'efficacité des mesures annoncées, notamment pour les jeunes les plus fragiles.

Texte de la réponse

EMPLOI DES JEUNES

Mme la présidente. La parole est à Mme Marietta Karamanli, pour exposer sa question, n° 1254, relative à l'emploi des jeunes.

Mme Marietta Karamanli. Ma question concerne l'insertion des jeunes des quartiers populaires ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville – QPV. Une récente étude datant de juin 2020 montre qu'environ 30 % d'une génération sortent de formation initiale sans diplôme. Le pourcentage est le même pour ceux qui sortent de l'enseignement supérieur. Ces jeunes accèdent moins souvent à l'emploi ou occupent des emplois globalement moins qualifiés. Le Gouvernement a mis en place des aides à l'embauche des jeunes avec des primes pouvant aller jusqu'à 4 000 euros pour un jeune en CDD ou en CDI. Tenant compte de la fragilité supplémentaire qui résulte des périodes de confinement dues à la crise sanitaire, ces aides sont reconduites aujourd'hui avec un objectif ambitieux global de 100 000 embauches nouvelles. Néanmoins, elles paraissent avoir eu jusqu'ici un effet limité.

Je souhaite connaître le nombre précis d'aides accordées en Sarthe et au Mans aux jeunes les plus fragiles, notamment à ceux des QPV, depuis la création du dispositif, et savoir combien de jeunes ont pu trouver un emploi de plus de six mois. Je voudrais également connaître le nombre précis de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation conclus en faveur de ces mêmes jeunes depuis 2019.

Par ailleurs, il existe plusieurs dispositifs – garantie jeunes, aide aux jeunes majeurs en formation professionnelle ou aux jeunes diplômés anciens boursiers, accompagnement intensif des jeunes –, dont l'addition ne constitue pas une garantie jeunes universelle. Le Gouvernement entend-il lancer un dispositif plus large liant proposition d'un emploi ou d'une formation, acquisition et reconnaissance d'une qualification, et leur corollaire : une indemnisation financière ?

Enfin, je demande qu'un bilan régulier soit fait dans chaque département en matière d'aides et d'emploi des jeunes, mobilisant l'ensemble des acteurs et permettant de suivre l'effectivité et l'efficacité des mesures annoncées, notamment pour les jeunes les plus fragiles.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'insertion.

Mme Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'insertion. Face à la crise, le Gouvernement est mobilisé pour soutenir l'emploi des jeunes. Le plan 1 jeune, 1 solution, fort de plus de 7 milliards d'euros, agit massivement en ce sens. Et cela fonctionne ! Dans votre région, 65 073 jeunes de moins de 26 ans ont été embauchés entre août et novembre 2020, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2018. Dans la Sarthe, 451 jeunes sont entrés en 2020 en parcours emploi compétences, 1 029 en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie – PACEA –, et 372 en garantie jeunes. En plus, dans votre département, le nombre de contrats d'apprentissage a augmenté de 20 % entre 2017 et 2019 : on en dénombrait 3 450 en décembre 2019, et les chiffres ont encore largement augmenté en 2020.

S'agissant plus spécifiquement de la situation des jeunes des QPV, en cette période de crise, ils sont une priorité. Ainsi, 20 % des nouvelles entrées en garantie jeunes, en PACEA et en parcours emploi compétences concernent, sur l'année 2020, des jeunes résidant dans ces quartiers. En tout, environ 140 millions d'euros du plan de relance ciblent spécifiquement les jeunes des QPV.

Enfin, pour ce qui est du lien entre la formation, l'emploi et l'indemnisation financière, nous travaillons à la création d'une garantie jeunes universelle. L'idée qui nous guide est qu'aucun jeune ne doit renoncer à un parcours d'accompagnement en emploi pour des raisons financières. Dans cet esprit, de premières aides financières seront versées dès le mois de janvier 2021.

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour protéger tous les jeunes.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marietta Karamanli.

Mme Marietta Karamanli. Merci pour les éléments de réponse précis relatifs à notre département.

Depuis les années 1970, beaucoup de mesures de même nature ont été annoncées. De nombreux plans nationaux se sont succédé : stages, exonérations de charges, emplois d'avenir, contrats de génération... Bref, il faut relativiser le caractère inédit des mesures actuelles. Restons prudents ! Les efforts à faire doivent tenir compte des générations qui arrivent et trouver un bon équilibre entre formation théorique et professionnelle, afin de faire reculer les difficultés que connaissent les jeunes et faciliter l'insertion de ces derniers au sein des entreprises, avec de réelles perspectives d'évolution et de carrière. Nous suivrons de près ces éléments.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1254

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, emploi et insertion

Ministère attributaire : Travail, emploi et insertion

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 janvier 2021](#)

Réponse publiée le : 27 janvier 2021, page 340

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 janvier 2021](#)